
Lettre du citoyen Dellecourt, officier du 20e régiment des chasseurs à cheval à l'avant-garde de l'armée des Ardennes, qui annonce s'être emparé de 60 bêtes à cornes et 100 moutons dans le village de Miche, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Dellecourt, officier du 20e régiment des chasseurs à cheval à l'avant-garde de l'armée des Ardennes, qui annonce s'être emparé de 60 bêtes à cornes et 100 moutons dans le village de Miche, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 583;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39929_t1_0583_0000_4;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39929_t1_0583_0000_4)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

craignant la force qui résultait de l'union des patriotes, cherchèrent à les disperser. Les Sociétés populaires que la Révolution enfanta leur parurent surtout dangereuses; dès lors, leurs membres furent par eux proscrits, incarcérés et voués à la mort.

« Telle était notre cruelle situation lorsque la sainte Montagne, dans sa justice, jeta sur nous un regard favorable, nous envoya deux anges tutélaires. O jour heureux! ton souvenir sera à jamais cher à nos cœurs. Non, le souffle impur des contre-révolutionnaires ne souille plus l'air que nous respirons, ils ont disparu du milieu de nous. Grâces immortelles en soient rendues aux représentants Rovère et Poulitier, délégués dans les départements méridionaux. Cependant d'obscurs blasphémateurs ont prodigué contre eux les injures et les calomnies les plus atroces. Intrépides au milieu des plus grands dangers, ils ont su mépriser les injures et braver la calomnie, qui sont les armes du méchant; ils ont fait le bien parce qu'ils sont vertueux.

« Véritables enfants de la Montagne, dignes de toute l'étendue de notre reconnaissance, continuez avec persévérance cette tâche pénible mais glorieuse qui vous a été imposée; la patrie que vous aurez sauvée par votre généreux dévouement saura bien vous dédommager un jour amplement de vos travaux, en partageant avec elle la gloire de son triomphe.

« FEREN, président; LANDELLE, secrétaire. »

Le citoyen Dellecourt, officier du 20^e régiment des chasseurs à cheval, à l'avant-garde de l'armée des Ardennes, fait part à la Convention nationale qu'ayant eu ordre de se porter avec sa troupe sur Mèche, village du pays ennemi, il a investi ce village et s'est emparé de 60 bêtes à cornes et 100 moutons; que le maire du village, pour ravoir tous les bestiaux, a offert plein un chapeau d'écus aux chasseurs, qui les ont refusés, en disant qu'ils méprisaient autant son offre qu'ils étaient vrais républicains.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Dellecourt (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« Dellecourt, sans-culotte, officier du 20^e régiment des chasseurs à cheval, de l'avant-garde de l'armée des Ardennes, résidant à Margen, district de Sedan, prend la liberté de vous instruire qu'à l'époque du 31 octobre dernier, deux heures du matin, fut commandé par ordre du colonel Sestrier, de se rendre à Thonnelle. Y étant, reçut de nouveaux ordres du citoyen Hardy, commandant la colonne de gauche, composée d'un bataillon du Pont-Neuf et 25 de

mes chasseurs. Je reçus l'ordre du citoyen Hardy de me porter sur Mèche, pays de nos infâmes tyrans pour investir les villages. Y étant parvenu, j'ai divisé ma troupe de manière à prévoir tout ce qui pouvait arriver en pareil cas. J'ai aperçu à un des bouts dudit village une centaine de paysans des deux sexes, armés de bâtons, fourches et couteaux qui entouraient un parc de bœufs, vaches et moutons. A cet aspect, j'ai réuni ma troupe et ai chargé sur eux. Après quelque résistance, mes chasseurs s'étant bien montrés, ces paysans prirent la fuite, abandonnèrent leurs bestiaux et se sauvèrent dans les bois, à l'exception de huit qui se rebellèrent au point de se servir de leurs couteaux. Après les avoir désarmés de leurs bâtons et fourches un d'entre eux en donna plusieurs coups au cheval d'un de mes chasseurs, lequel cheval est présentement blessé. Voyant ceci, je me suis emparé d'eux avec injonction d'être les conducteurs de ces bestiaux jusqu'à Thonnelle où ils sont détenus en prison.

« Par réflexion, auparavant de sortir de Mèche par ordre du commandant de monter avec lui au clocher pour y enlever les cloches, surpris de n'en trouver aucune, je fis la demande à un paysan ce qu'on en avait fait. Il me répondit qu'on les avait portées à Luxembourg pour faire des sols.

« Je ne dois point vous laisser ignorer, citoyen Président, combien mes chasseurs ont tenu une sage conduite pendant le temps de cette opération; je ne puis assez vous faire connaître leur désintéressement. Ayant été témoin que le mayer dudit Mèche vint leur offrir plein un chapeau d'écus de 6 francs s'ils voulaient lui remettre la prise de ses bestiaux, ces braves chasseurs répondirent: Non, non. Nous méprisons autant votre offre que nous sommes vrais républicains.

« Énumération de notre prise particulière, consistant en 60 bêtes à cornes tant bœufs que vaches et 100 moutons, non compris celle de l'avant-garde. Le total peut se monter à tant chevaux, bœufs, vaches et moutons, à 3,000 ou environ: cette prise fut faite au même moment et dans un seul clin d'œil.

« Nota. Le citoyen Dellecourt observe que sa prise est évaluée à 25,000 livres par le commissaire de l'avant-garde.

« Citoyen Président, je crois devoir vous instruire lors de la dévastation de la fameuse abbaye Dorval, que le citoyen Beauregard s'est emparé d'une carte géographique que l'on dit être original (*sic*) de l'Europe entière; prévoyant qu'elle peut être utile à la nation, je croirais manquer à mon devoir si je ne vous en donnais pas connaissance, étant pour lors chargé de la part dudit citoyen Beauregard de faire évacuer les fourrages de cette dite abbaye, je l'ai vu s'en emparer, c'est ce que je puis certifier.

« Je ne finirai pas cette longue épître par des compliments, ils ne sont plus d'usage, et ils ne conviendraient pas à un sage républicain. Je vous dirai tout simplement que je suis, avec autant d'estime que de confiance, votre serviteur.

« DELLECOURT.

« A Margue, le 5^e jour de la 2^e décade de l'an II de la République française, une et indivisible, l'an I^{er} de la mort du tyran. »

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 337.

(2) Archives nationales, carton C 285, dossier 832.